

---

## Programme de Formation

---

### Sous-traitance et co-traitance dans les marchés publics

#### Organisation

---

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

**Tarif Inter par participant :** 375,00 € ht / Si adhérent Fédération : 375,00 € ht

**Tarif Intra :** Nous consulter

#### Contenu pédagogique

---



##### **Public visé**

Responsables d'entreprises du BTP

Responsables commerciaux

Chargés d'affaires

Assistantes administratives

Toutes personnes en charge de la rédaction des offres de marché



##### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître les points essentiels pour la sous-traitance et la co-traitance dans les marchés publics.
- Savoir compléter les documents de déclaration de sous-traitance et de co-traitance dans les marchés publics.



##### **Description**

###### Matin

###### **La co-traitance dans les marchés publics**

- La notion de co-traitance ou de groupement entre les différents intervenants
- Le droit de co-traiter et la validité des groupements au regard du droit de la concurrence

###### **Les différentes formes de groupement**

- Le groupement conjoint
- Le groupement solidaire
- Le mandataire du groupement

###### **La déclaration de co-traitance**

- Comment présenter le groupement au stade de la candidature ?
- Quels sont les avantages d'un groupement d'entreprises pour le pouvoir adjudicateur à intégrer dans votre offre ?
- Comment remplir la déclaration de co-traitance ?
- Peut-on modifier la composition d'un groupement ?



### **L'exécution du marché en co-traitance**

- Le rôle du mandataire
- Le paiement du marché
- La sanction en cas de mauvaise exécution

### **Après-midi**

#### **La sous-traitance dans les marchés publics**

- La définition de la sous-traitance
- Le recours à la sous-traitance
- Les niveaux de sous-traitance
- Les restrictions à la liberté de sous-traiter

#### **La déclaration du sous-traitant**

- La déclaration au moment de la remise de l'offre
- La déclaration en cours d'exécution du marché
- Les modalités d'acceptation du sous-traitant
- Les droits du sous-traitant de Rang 1
- Les conséquences de la sous-traitance non-déclarée

#### **Les modalités de paiement du sous-traitant**

- Le paiement du sous-traitant
- Le délai de paiement
- Auto-liquidation de la TVA en cas de sous-traitance

#### **Cas pratique**

A partir d'exemples et d'exercices, l'apprenant complètera les documents de déclaration de sous-traitance et de co-traitance.



### **Prérequis**

Maitriser les fondamentaux de base de son métier



### **Modalités pédagogiques**

- Tour de table collectif avec l'intervenant
- Alternance d'apport théorique et mise en situation
- Evaluation des acquis à partir d'un quizz d'entrée/sortie
- Évaluation de satisfaction complétée par les participants à l'issue de la formation



### **Moyens et supports pédagogiques**

Support de cours numérique



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

- Formation basée sur des exercices
- Attestation d'assiduité établie à partir des feuilles d'émargement
- Module intégrant le Bloc 1 du CQP Gestionnaire administratif(ve) d'entreprise du BTP pouvant prétendre à une certification (voir modalités auprès de l'organisme de formation)



### **Référent Technique, Pédagogique et Handicap**

Lionel PICARD | Merci de nous informer de vos difficultés afin d'étudier la possibilité d'adaptation de nos formations.